

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DVD 61 Réalisation du Grand Paris Express. Convention cadre relative aux occupations du domaine public fluvial avec la Société du Grand Paris.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer avec la Société du Grand Paris une convention cadre relative aux occupations du domaine public fluvial dans le cadre de la réalisation du Grand Paris Express. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront comptées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO